

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2021

CRÉATION FONCTION DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3981)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC64

présenté par
Mme Rilhac, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« défini »,

le mot :

« mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.